



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Infirmiers et infirmieres

Question écrite n° 543

Texte de la question

M. Jean-Francois Chossy appelle l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur les mesures du protocole « Durafour » prevues pour le 1er aout prochain, concernant les infirmieres. Un mouvement de revendication etant annonce ces jours-ci, il lui demande s'il entend apporter une attention toute particuliere a cette question afin que soit apportee une solution aux legitimes preoccupations de cette categorie de personnel hospitalier.

Texte de la réponse

Le ministre delegue a la sante a tenu a recevoir, sans tarder, l'ensemble des organisations syndicales representatives du personnel hospitalier et notamment les infirmiers et les infirmieres. Il est en effet particulierement attentif au probleme de leurs conditions de travail, lie aux effectifs des etablissements ; convaincu, a cet egard, d'une inegalite dans la repartition des moyens sur l'ensemble du territoire et d'insuffisances specifiques a certaines regions et a certains types de services, il fera proceder a une etude de l'inspection generale des affaires sociales sur ce theme, afin de prendre des mesures adequates et ciblees, notamment pour ameliorer le recrutement des ecoles et des etablissements et faciliter la mise en place des 35 heures de nuit. En ce qui concerne la remuneration des infirmiers et infirmieres, il s'agit d'achever la reforme statutaire amorcee par la creation d'un nouveau troisieme grade du 1er aout 1992 et d'engager rapidement des travaux sur la fonction d'expertise.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 543

Rubrique : Fonction publique hospitaliere

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1299

Réponse publiée le : 28 juin 1993, page 1839